



Assemblée

Distr. limitée
6 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dix-huitième session

Kingston (Jamaïque)

16-27 juillet 2012

Demande d'admission au statut d'observateur présentée conformément au paragraphe 1, alinéa e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour le compte de Conservation international

Note du secrétariat

1. Le 12 avril 2012, Conservation International a envoyé une lettre au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour demander à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. Le texte de la lettre et les renseignements complémentaires fournis par le demandeur figurent en annexe à la présente note. Les renseignements complémentaires qui ont été communiqués sont distribués séparément dans la langue dans laquelle ils ont été reçus.

2. Le paragraphe 1, alinéa e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée prévoit que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de celle-ci en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 du même article prévoient en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, alinéa e), de l'article peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur l'invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par les observateurs sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.



Annexe

Lettre datée du 12 avril 2012, adressée par Sebastian Troëng, Vice-Président de la Global Marine Division (Division du milieu marin mondial) de Conservation international

1. Conformément à l'article 82, partie XVI (observateurs), du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, Conservation international (CI) demande à bénéficier du statut d'observateur afin de participer aux réunions de l'Autorité.

2. Les activités menées par CI dans les limites et au-delà des limites de la juridiction nationale s'articulent autour de trois types de partenariats couvrant les domaines relatifs aux connaissances, aux finances et au commerce et aux communications. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-GRID)-Arendal, CI s'attache à favoriser le renforcement des capacités et l'amélioration de la compréhension des ressources et écosystèmes marins, y compris la zone internationale des fonds marins, et à garantir l'efficacité de la gestion, notamment au moyen des instruments internationaux applicables.

3. En 2012, CI, Geoscience Australia et GRID-Arendal achèveront un projet d'intégration des connaissances scientifiques produites ces 30 dernières années et publieront une nouvelle carte de la géomorphologie des fonds marins mondiaux fondée sur l'ensemble de données Etopo-1 de la National Oceanic and Atmospheric Administration. Ils dresseront également un inventaire des critères de classement établis par l'Organisation hydrographique internationale, qui peut également être appliqué aux systèmes de classification biogéographique et régionaux. Cette carte, qui englobe tous les fonds marins dans les limites et au-delà des limites de la juridiction nationale, sera utilisée, entre autres, par le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin de l'ONU, y compris les aspects socioéconomiques. Elle formera la couche de base d'un système d'information géographique qui facilitera la compréhension des travaux entrepris aux niveaux mondial, régional et local et aidera à renforcer les capacités et le transferts des connaissances.

4. D'autres travaux sont prévus dans le cadre d'un projet sur les habitats océaniques mondiaux qui fait appel au concours des rédacteurs de « Seafloor Geomorphology as Benthic habitats – GEOHAB Atlas of Seafloor Geomorphic Features and Benthic Habitats » (2012) et d'un projet complémentaire destiné à recenser les contributions potentielles des sources d'énergie et des ressources biologiques et non biologiques marines au développement durable et à l'avènement d'une « économie verte dans un monde bleu » et à évaluer les effets des changements planétaires. Ces cartes et projets fourniront des données et des renseignements utilisables par des systèmes d'information géographique, et serviront d'outils d'analyse (y compris pour déceler les lacunes) et de synthèse pour orienter les mécanismes de gestion et faire mieux connaître la valeur des ressources naturelles, des écosystèmes, des biens et des services offerts par le milieu marin.

5. Ces travaux faciliteront également la mise en œuvre du Partenariat mondial pour les océans annoncé par le Président de la Banque mondiale lors du Sommet mondial sur les océans, tenu à Singapour du 22 au 24 février 2012. Les activités du

Partenariat mondial et de CI dans les zones au-delà des limites de la juridiction nationale se poursuivront après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20). La participation aux réunions de l'Autorité internationale des fonds marins couvrirait un aspect essentiel de ces travaux et c'est la raison pour laquelle CI demande à être dotée du statut d'observateur.

6. CI espère que l'Autorité verra dans la contribution qu'elle apporte à l'amélioration de la compréhension et au renforcement des capacités en ce qui concerne la coopération sur les questions d'intérêt commun et l'efficacité de la gestion, énoncés dans la présente lettre, des initiatives utiles, et se réjouit de pouvoir saisir l'occasion de participer aux travaux de l'Autorité et des États parties et aux activités des organisations régionales et d'organisations et organes internationaux.

7. Conservation International demande respectueusement à l'Autorité internationale des fonds marins de bien vouloir examiner à sa prochaine session, en 2012, la demande qu'elle a formulée et CI aimerait nommer Jonas Rüpp, Directeur de la politique marine – Questions relatives à la haute mer, comme son représentant.

Le Vice-président,
Global Marine Division
(*Signé*) Sebastian **Troëng**